

Frédéric Lefebvre-Naré - MoDem Val d'Oise
Contribution sur le chapitre I "Valeurs de société"
Article 1-3 "Justice"

Proposition d'amendement :

"Un pays en mutation, s'il veut demeurer solidaire, ne peut pas accepter l'injustice éducative, fiscale, sociale, culturelle envers certains de ses citoyens. Si chacun doit faire des efforts, ces efforts doivent être équitablement répartis. La justice est la clé de tout effort, de toute solidarité, de toute durabilité.

L'équité et la justice doivent prévaloir entre territoires de la République."

Au lieu de :

Un pays en mutation, s'il veut demeurer solidaire, ne peut pas accepter l'injustice éducative, fiscale, sociale, culturelle entre les territoires. Si chacun doit faire des efforts, ces efforts doivent être équitablement répartis. La justice est la clé de tout effort, de toute solidarité, de toute durabilité.

Motivation :

Venant à cet endroit du texte, le principe de justice vaut d'abord pour les citoyens - l'équité entre territoires n'en est qu'une conséquence.

Proposition d'amendement

Le libre accès des citoyens à l'information, la sincérité des dirigeants quant à la situation du pays, la liberté d'investigation des juges comme des journalistes, sont autant de conditions pour que les citoyens puissent faire leurs les décisions politiques.

Au lieu de :

Une société juste, c'est aussi une société pertinente dans son jugement, qui dit la vérité et qui ne la cache pas à ses citoyens, qui fait des efforts permanents de transparence dans ses procédures.

Motivation :

"une société qui dit la vérité" me semble une construction conceptuelle étrange, à vrai dire proche de Big Brother ou de la théocratie iranienne. La vérité est, en démocratie, à la hauteur des citoyens.